



**DISCOURS D'OUVERTURE DE MADAME LA MINISTRE DELEGUEE A
L'ATELIER PREPARATOIRE DES NEGOCIATEURS ET NEGOCIATRICES
A BAKOU**

Bakou, le 11 Novembre 2024

<https://cooperation.gouv.cd/>

Madame Bénédicte Jenot, Présidente de la Commission Ministérielle de la Francophonie,

Madame Christine Adam, Directrice du service juridique de la Convention-Cadre des Nations Unies sur la Lutte contre le Changement Climatique (CCNUCC),

Madame Cécile Martin-Philip, Directrice de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD),

Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités,

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre présence à cet atelier, témoignant de l'intérêt que vos États et gouvernements ainsi que vos organisations respectives portent aux questions climatiques, à un moment où l'humanité nécessite l'engagement de chacun d'entre nous pour créer une synergie déterminante. Cette synergie est essentielle pour réduire les inégalités sociales et promouvoir le développement durable en tant que priorités absolues.

L'organisation de cet atelier, à la veille de l'ouverture de la 29e Conférence des Parties (CdP), reflète l'ambition de l'Organisation Internationale de la Francophonie, avec l'appui du Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, de permettre aux négociateurs et parties prenantes francophones de contribuer pleinement à l'agenda et aux véritables enjeux de la crise climatique.

Cet atelier permettra également d'évaluer les engagements, les progrès réalisés et les résultats atteints depuis la 28e Conférence des Parties tenue à Dubaï, tout en abordant les nombreuses questions transversales.

Nous devons rappeler que cette rencontre se tient dans un contexte mondial marqué par des crises multiformes. Ces cinq dernières années, nous avons traversé une pandémie mondiale, des conflits armés au Proche-Orient, impliquant Israël, la Palestine, le Liban et l'Iran, ainsi qu'en Europe, entre la Russie et l'Ukraine, sans oublier les déstabilisations en Afrique, notamment au Sahel, et l'agression à l'Est de la RDC, provoquant des millions de déplacés internes et engendrant des catastrophes humanitaires et sécuritaires majeures.

Dans la communauté francophone, plusieurs États insulaires subissent également les conséquences des catastrophes naturelles liées à la montée des eaux, mettant en péril la survie des populations et menaçant la disparition de ces

États. Par ailleurs, les pays sahélo-sahariens et ceux d’Afrique centrale sont frappés par une pluviométrie inédite, provoquant l’assèchement des lacs, des affluents et de certains cours d’eau.

Ces perturbations climatiques ont entraîné des phénomènes migratoires, tels que des éleveurs en quête de pâturages et d’eau pour leur bétail. En RDC, notamment dans sa partie nord-est, ces migrations climatiques ont engendré une insécurité et des conflits avec les communautés locales.

Mesdames et Messieurs,

Cet atelier, au-delà de son objectif collectif de financement climatique visé par la COP29, devrait également permettre de relancer les discussions sur les engagements non concrétisés des Parties, conformément aux ambitions de l’Accord de Paris.

Il convient de rappeler que les Parties à la CCNUCC ont souscrit à une nouvelle gouvernance multilatérale en adoptant le « Pacte pour l’avenir » à New York, en prélude à la 79^e Assemblée Générale des Nations Unies. Ce pacte consacre deux principes majeurs :

Ne laisser personne de côté.

Protéger les besoins, les intérêts et les droits des générations futures.

Aucun développement durable et inclusif ne peut être envisagé sans le respect de ces principes. Cela impose une responsabilité partagée et un engagement clair dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), afin de garantir l’application du principe « pollueur-payeur », rendant justice à ceux qui subissent les effets délétères du changement climatique sans en être responsables.

Nous avons aujourd’hui le pouvoir d’agir à Bakou, lors de la COP29, en concluant un accord sur le financement climatique et en mettant en place un cadre de suivi des engagements des Parties. Contrairement à la COP16 sur la biodiversité, marquée par l’absence d’engagements fermes, nous devons faire preuve de volonté collective.

Ainsi, l’initiative de l’OIF visant à renforcer les compétences des négociateurs et négociatrices francophones répond à un besoin urgent : leur fournir les outils

nécessaires pour parvenir à des convergences dans la gouvernance climatique, souvent marquée par des intérêts divergents.

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à féliciter l'OIF pour l'organisation en octobre dernier, à Kinshasa, d'un atelier de renforcement des capacités des femmes francophones en techniques de négociation sur le climat. Ce type d'initiatives est crucial. L'OIF doit continuer à jouer ce rôle de levier et de force de proposition sur la scène environnementale.

Dans l'espace francophone se trouvent des ressources stratégiques :

Les grands massifs forestiers, notamment le Bassin du Congo, capables d'absorber des milliards de gigatonnes de carbone, constituant une réponse à la transition énergétique.

Je remercie également le Secrétariat de la CCNUCC et l'IFDD pour leurs actions concrètes. Par ailleurs, je rappelle que l'IFDD co-organisera avec la RDC et le Cameroun des salons d'innovation et de technologies environnementales :

Du 26 au 28 novembre à Kinshasa.

Du 10 au 13 décembre à Yaoundé.

Ces initiatives mettront en lumière les solutions innovantes des jeunes francophones pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et promouvoir l'entrepreneuriat et l'employabilité.

Pour conclure, je souhaite plein succès à cet atelier et vous remercie pour votre engagement au service de la lutte contre le changement climatique.

Que vive la République Démocratique du Congo !

Que vive l'espace francophone !

Je vous remercie.